



Service Enfance Jeunesse

garderie@mairie-rambeaucourt.fr

cantine@mairie-rambeaucourt.fr



# DOSSIER UNIQUE DE L'ENFANT 2023-2024

---

## SERVICES PERISCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS

**Dossier valable de septembre 2023 à septembre 2024**

**Merci de compléter ce dossier même si votre enfant ne fréquente pas ces services.**

**Dossier à transmettre en mairie avant le vendredi 7 juillet 2023**



Ce dossier dûment rempli est obligatoire pour être inscrit aux différents services proposés par la ville de Raimbeaucourt. Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra être accueilli.

### **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :**

- Un certificat médical justifiant toutes restrictions ou allergies alimentaires
- Une attestation d'assurance péri et/ou extrascolaire
- Une copie du carnet de vaccination
- L'attestation CAF justifiant votre quotient familial quelque soit son montant

***Votre enfant est inscrit dans une école publique, maternelle ou élémentaire à Raimbeaucourt : vous pouvez dès lors bénéficier de prestations périscolaires et/ou extrascolaires proposées par les services de la ville.***

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la garderie, de la cantine/pause méridienne et de l'accueil du mercredi.

Ces services sont sous la responsabilité de la ville de Raimbeaucourt. Voulant s'assurer que ces derniers se passent dans un climat agréable mais également afin d'assurer la sécurité des enfants, un règlement périscolaire a été élaboré qui se doit d'être respecté.

Pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé de 9h00 à 17h00 pour les enfants de 3 à 12 ans.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'enfant doit avoir un comportement correct et respectueux des personnes. Il doit respecter les autres enfants mais aussi le personnel communal qui l'encadre. Un langage et un ton respectueux sont exigés dans les rapports avec autrui. La provocation, la pression, les insultes et la violence sont interdites. Les locaux et le matériel doivent être respectés. Il est interdit de les dégrader.

Lorsqu'un élève manque à ses devoirs, il peut lui être appliqué des sanctions.

Les sanctions applicables sont :

- La fiche d'incident du service municipal.
- La rencontre entre les parents et le service municipal.
- L'avertissement.
- L'exclusion pouvant aller de un à trois jours en fonction de la gravité de la faute commise.
- L'exclusion définitive.

**Le choix de la sanction aura lieu selon deux critères : la gravité de la faute commise et le caractère de récidive des fautes reprochées à l'élève.**

### **RESPONSABILITE**

Les enfants pris en charge dans le cadre des services périscolaires et/ou extrascolaires sont placés sous la responsabilité de la ville de Raimbeaucourt via le personnel encadrant les différents temps.

Il est interdit d'apporter des bonbons, des téléphones portables, des cartes ou autres objets personnels dans les locaux. Ces derniers doivent rester dans les sacs. Dans le cas contraire, ils seront confisqués et restitués à la personne venant récupérer l'enfant.

En cas de vol ou de perte, la municipalité décline toute responsabilité.

**Le fait d'inscrire un enfant aux services municipaux implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer ces règles à leur(s) enfant(s).**

**Toute modification d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée aux services municipaux.**

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES

### LES SERVICES PERISCOLAIRES

#### LA GARDERIE

Pour l'école Victor Hugo, la garderie a lieu dans les locaux de l'école avant la classe de 7h15 à 8h20 et après la classe de 16h15 à 19h00. Pour les écoles du Centre, la garderie a lieu au Centre d'accueil périscolaire de l'école Jules Ferry, de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h00.

#### LA CANTINE / PAUSE MERIDIENNE

La pause méridienne a lieu en temps scolaire uniquement de 11h30 à 13h05 pour l'école Victor Hugo avec la cantine au sein de l'école et de 11h30 à 13h20 pour les écoles du centre avec la cantine au restaurant scolaire Louise Michel.

### LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent s'effectuer avant le jeudi 17h de la semaine qui précède, par mail auprès du service enfance jeunesse : [cantine@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:cantine@mairie-rambeaucourt.fr) ou [garderie@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr)

En cas de non-respect des délais d'inscription en restauration scolaire, une majoration de 5€ (par enfant) sera automatiquement appliquée sur le coût global des repas correspondant à la période d'inscription.

Si un repas est commandé mais que l'enfant ne peut pas se rendre en pause méridienne pour raison de santé, un certificat médical est demandé afin de ne pas facturer le repas commandé.

### LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Les services se réservent le droit de contrôler les quotients communiqués.

La notion « d'extérieurs » s'applique aux familles n'habitant pas la commune. En cas de parents séparés, le tarif extérieur ne s'applique pas dès lors que l'un des deux parents habite la commune.

Restauration scolaire	Quotient familial	Tarif	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
Majoration de 5€ en cas d'inscription hors-délai	0 à 499 €	0,90 €	5,70 €
	500 à 999 €	1,00 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €

Inscription Garderie	Quotient familial	Tarif	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
Tarifs au ¼ d'heure, tout quart d'heure entamé est dû.	0 à 499 €	0,20 €	0,60 €
Dépassement après 19h00,	500 à 999 €	0,30 €	0,70 €
Pénalité de 4,00 €	1000 € et +	0,40 €	0,80 €

### LES RETARDS

La garderie du soir se termine à 19h00. Tout retard des parents ou des personnes autorisées pour reprendre un enfant fera l'objet d'un avertissement adressé aux familles et entraînera une pénalité de 4,00 € par enfant.

Si un enfant n'a pas été repris à l'heure de fermeture, l'équipe d'animation cherchera à contacter la famille par tous les moyens mis à leur disposition. En cas d'insuccès dans ces démarches, une autre solution d'hébergement sera cherchée auprès des personnes autorisées à récupérer l'enfant.

### L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi a lieu au Centre d'accueil périscolaire de l'école Jules Ferry de 7h15 à 19h00.

En fonction des rythmes de chacun, l'arrivée des enfants s'effectue entre 7h15 et 9h00, les départs à partir de 17h.

Entre 9h00 et 17h00 aucune arrivée ou sortie ne pourra être acceptée.

Les repas sont pris entre 12h00 et 13h30 au restaurant Louise Michel et sont livrés par Sobrie Restauration. Toutefois si le nombre d'inscrit est inférieur à 20 enfants, les repas devront être fournis par les familles.

### LES INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil du mercredi est obligatoirement à la journée et à la période. Toute inscription vaut facturation sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les inscriptions doivent s'effectuer avant le jeudi 17h la semaine qui précède le 1<sup>er</sup> jour de la période, par mail auprès du service enfance jeunesse : [garderie@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr)

Périodes	Dates de la période	Date limite d'inscription
Période 1	Du mercredi 6 septembre au mercredi 18 octobre	Jeudi 31 août 17h00
Période 2	Du mercredi 8 novembre au mercredi 20 décembre	Jeudi 2 novembre 17h00

Période 3	Du mercredi 10 janvier au mercredi 21 février	Jeudi 4 janvier 17h00
Période 4	Du mercredi 13 mars au mercredi 17 avril	Jeudi 7 mars 17h00
Période 5	Du mercredi 15 mai au mercredi 3 juillet	Jeudi 9 mai 17h00

L'inscription en cantine est obligatoire.

### LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Les services se réservent le droit de contrôler les quotients communiqués.

La notion « d'extérieurs » s'applique aux familles n'habitant pas la commune. En cas de parents séparés, le tarif extérieur ne s'applique pas dès lors que l'un des deux parents habite la commune.

<b>Inscription Accueil du mercredi</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
Tarifs au ¼ d'heure, tout quart d'heure entamé est dû.  Dépassement après 19h00, Pénalité de 4,00 €	0 à 499 €	0,20 €	0,60 €
	500 à 999 €	0,30 €	0,70 €
	1000 € et +	0,40 €	0,80 €

<b>Restauration</b>	0 à 499 €	3,25 €	5,70 €
	500 à 999 €	3,35 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €



## LES ACCUEILS DE LOISIRS

Pendant les vacances scolaires, l'accueil fonctionne à l'école Jules Ferry de 9h00 à 17h00 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Une garderie est proposée de 7h15 à 9h00 et de 17h00 à 19h00. Les inscriptions en garderie se font en même temps que les inscriptions aux accueils de loisirs. L'inscription en cantine est automatique.

Les inscriptions sont obligatoirement à la semaine.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site internet de la ville selon le calendrier suivant :

	Période d'inscriptions	Dates des accueils de loisirs	Fréquentation possible des ACM*	
			Semaine 1	Semaine 2
Toussaint 2023	<b>Du 20 septembre au 4 octobre 2023</b>	<i>Du 23 octobre au 3 novembre 2023</i>		
Noël 2023	<b>Du 22 novembre au 6 décembre 2023</b>	<i>Du 27 au 29 décembre Puis du 3 au 5 janvier 2024</i>		
Hiver 2024	<b>Du 24 janvier au 7 février 2024</b>	<i>Du 26 février au 8 mars 2024</i>		
Printemps 2024	<b>Du 20 mars au 3 avril 2024</b>	<i>Du 22 avril au 3 mai 2024</i>		
Eté 2024	<b>Du 15 au 29 mai 2024</b>	<i>Du 8 juillet au 23 août 2024</i>	<i>Du</i>	<i>Au</i>

\*Merci de cocher la case si vous pensez inscrire votre enfant aux ACM. Ceci est un sondage et ne vous engage en rien.

## LA FACTURATION ACM

La facturation s'effectue sur la base de la semaine réservée et regroupe l'ensemble des services fréquentés par votre enfant (ACM, cantine et garderie). La facture est envoyée par mail au responsable de l'enfant.

En garderie, tout quart d'heure commencé sera facturé. Une surfacturation sera appliquée en cas de dépassement de l'horaire de garderie du soir.

Tous les repas réservés seront facturés sauf en cas d'absence pour événement exceptionnel justifié, raison médicale validée par un certificat médical ou désinscription auprès de services de la mairie signalée 48h avant l'absence de l'enfant. Dans tous les cas, les repas du jour sont facturés car déjà livrés.

La facturation cantine/garderie scolaire et la facturation ACM sont indépendantes l'une de l'autre. Le choix du prélèvement automatique pour l'une n'entraîne pas le prélèvement automatique pour l'autre.

## LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Le coût du repas n'est pas inclus dans le tarif « ACM ».

<b>Inscription ACM</b> Tarif à la journée hors repas Toute inscription vaut facturation	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
	0 à 499 €	3,60 €	7,20 €
	500 à 999 €	4,70 €	9,40 €
	1000 € et +	5,60 €	11,20 €
<b>Restauration</b>	0 à 499 €	3,25 €	5,70 €
	500 à 999 €	3,35 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €
<b>Nuitées de camping</b>	0 à 499 €	2,85 €	5,10 €
	500 à 999 €	3,35 €	5,85 €
	1000 € et +	3,85 €	6,60 €

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT : *(les paiements en espèce ne sont pas acceptés)*

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyé par courrier
- Par Titre Payable par Internet (Tipi), via le site internet de la ville [www.raimbeaucourt.fr](http://www.raimbeaucourt.fr) rubrique Enfance
- Par prélèvement automatique en remplissant et signant la convention jointe en 2 exemplaires à retourner en mairie avec le reste du dossier, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire IBAN. Les personnes ayant déjà opté pour le prélèvement automatique n'ont plus à fournir de RIB sauf en cas de changement de banque.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### IDENTITE DE L'ENFANT

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :  Féminin  Masculin

Ecole à la rentrée 2023 :  Jules Ferry,

Suzanne Lanoy,

Victor Hugo

Classe à la rentrée 2023 :  TPS

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

### RESPONSABLES LEGAUX

PERE – MERE – RESPONSABLE N°1 :

Madame

Monsieur

Autorité parentale

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Profession :

Téléphone :

Mail :

*Les informations et les facturations sont systématiquement adressées par mail à l'adresse du responsable n°1. Le cas échéant, il lui appartiendra de faire suivre la facture aux personnes concernées.*

PERE – MERE – RESPONSABLE N°2 :

Madame

Monsieur

Autorité parentale

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Profession :

Téléphone :

Mail :



**DECHARGE DES PARENTS :**

Liste des personnes autorisées à venir chercher notre enfant :

Nom : Téléphone :

**Attention, les services se réservent le droit de vérifier l'identité de toute personne se présentant pour récupérer un enfant.**

Dans le cas où les personnes seraient indisponibles, veuillez indiquer par courrier (postal ou électronique) aux responsables du service, les coordonnées (nom et téléphone) de la personne chargée exceptionnellement de reprendre votre enfant.

Je souhaite que ses informations soient utilisées toute l'année y compris pendant les périodes de vacances scolaires.





**INDIQUEZ CI-APRES :**

**LES DIFFICULTÉS DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PECAUTIONS A PRENDRE.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

**VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES , ETC... PRECISEZ.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

.....  
.....

TEL FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TEL DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) .....

---

**6 - PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Tél :	Tél :	Tél :

Je soussigné, M et/ou Mme (parents ou responsable légal) .....  
autorise les services municipaux à prendre les mesures d'urgence qu'ils estimeront nécessaires en cas d'accident  
survenant à mon enfant.

Fait à ....., le .....

Signature des parents ou du responsable légal :

## DROIT A L'IMAGE ET ACCES AUX DONNEES

### DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre d'activités ou d'événements auxquels votre enfant est susceptible de participer, il pourrait être pris en photo ou être présent sur un support vidéo.

Cependant, vous pouvez ou non autoriser la diffusion de ces photos. En cas d'accord de votre part, vous autorisez le service communication de la ville de Raimbeaucourt à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de votre enfant dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville, l'application smartphone ou tout autre moyen de communication détenu.

Nous autorisons la diffusion de photos ou vidéos de notre enfant :  Oui  Non

### ACCES AUX FICHIERS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, par la ville de Raimbeaucourt, pour les inscriptions périscolaires de l'année scolaires 2021/2022. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à la ville de Raimbeaucourt, à la trésorerie municipale de Douai et à la CAF.

Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en le demandant à : [communication@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:communication@mairie-rambeaucourt.fr).

### SIGNATURES

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à informer les responsables des services de toute modification relative à mes coordonnées, au payeur ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Je certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre des activités périscolaires.

<p>Parent ou responsable 1</p> <p>Date :</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur.</p> <p>« Lu et approuvé »</p> <p>Signature :</p>	<p>Parent ou responsable 2</p> <p>Date :</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur.</p> <p>« Lu et approuvé »</p> <p>Signature :</p>
--	--